

## **NOTE DE SYNTHÈSE JOINTE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET BUDGET PRIMITIF 2019**

Le syndicat mixte BUCOPA composé de 4 intercommunalités est financé à hauteur d'1 € par habitant qui constitue l'unique recette pérenne du syndicat.

Rappelons à ce titre que ce montant est en dessous des cotisations constatées dans les SCoT de la région Auvergne-Rhône Alpes, puisque l'on se situe plutôt en moyenne entre 1,3 et 2 € par habitant.

Depuis sa création, le syndicat mixte dispose d'1,5 équivalent temps plein. Il a bénéficié par ailleurs d'autres recettes liées notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du SCoT, de la part d'autres collectivités : l'Etat au travers de dotation globale de fonctionnement et le Conseil départemental au travers d'une subvention exceptionnelle liée à l'élaboration du SCoT.

En 2018, le compte administratif présente des déficits en fonctionnement (- 4 446.73 €) et en investissement (- 4 913.77 €). Ces résultats déficitaires sont comblés par des reports excédentaires, issus notamment de dotations exceptionnelles de l'Etat et du Conseil départemental allouées lors des précédents exercices dans le cadre de la procédure de révision générale du SCoT.

Les dépenses d'investissement sont moins importantes depuis l'approbation du SCoT, le budget en fonctionnement présente un déficit structurel, malgré des dépenses très contenues qu'il faudra surveiller. A terme, la nécessité d'une réévaluation de la cotisation par habitant devra être étudiée.

Concernant le budget primitif 2019 en investissement, les dépenses prévues au cours de l'exercice 2019 sont en augmentation et concernent la poursuite des actions liées à la mise en œuvre du SCoT :

- la poursuite de la définition d'outils et des indicateurs de suivi du SCoT qui permettra de suivre l'évolution du territoire au regard des préconisations et prescriptions du SCoT (16 000 €) ; et de préparer ainsi l'évaluation obligatoire au bout de 6 ans de mise en œuvre du SCoT
- le partenariat avec le CAUE sera poursuivi avec la mise en œuvre de la charte et des cahiers de recommandations architecturales et paysagères au travers d'actions de sensibilisation et de formation sur le territoire ainsi que la rédaction de nouvelles fiches de recommandations (10 000 € maximum).

Notons que les seules recettes en investissement sont constituées par le report excédentaire des exercices précédents.

En fonctionnement, quelques dépenses nouvelles et exceptionnelles sont inscrites.

Il s'agit notamment de financer :

- la refonte du site internet qui prendra en compte le nouveau SCoT. (4 000 €),
- une mission d'étude d'aménagement et d'urbanisme confiée à un groupe de 12 étudiants de master 1 à l'IUL de Lyon en partenariat avec la DDT de l'Ain sur le sujet suivant : Cohérence de l'aménagement et de l'urbanisme le long de la RD 1084 entre Neyron et Bèlignieux. (2 500 €).

Le syndicat mixte organise le 23 mai prochain un séminaire transport et mobilité à l'attention des élus et des acteurs du territoire. Il sera animé par l'agence d'urbanisme et accueillera en tant qu'expert l'un des plus éminents spécialistes de l'économie des transports de France, Monsieur Yves CROZET. Le coût de cet événement est évalué à environ 5 000 €.

Le syndicat mixte BUCOPA se dotera cette année d'une voiture de service à partir du mois d'avril. Acquise en location longue durée elle sera financée par moitié par le SM BUCOPA et par la CCPA. Le coût de la location mensuelle s'élève à 219 € TTC.

Jusqu'à présent les agents utilisaient leur voiture personnelle pour leurs déplacements professionnels. Cette voiture sera prioritairement utilisée par les agents du SM BUCOPA et sera mise à disposition des agents de la CCPA lorsqu'elle ne sera pas utilisée.

Globalement les frais de déplacements seront sensiblement identiques que lors des précédents exercices.

Enfin des dépenses de formations professionnelles sont inscrites pour permettre aux agents de remplir au mieux leurs fonctions.

Notons enfin qu'une subvention exceptionnelle de 5000 € a été allouée au syndicat mixte BUCOPA par les services de l'Etat.